

Mai 2007 - N° 53

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 4 - Bilan 2005

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle s'appuie pour la quatrième année sur les données communiquées d'une part, par les structures intercommunales ou les communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, d'autre part, par les centres de traitement situés dans le département.

Près de 194 000 tonnes de déchets ménagers ont été collectées en Loir-et-Cher en 2005. Ce chiffre ne cesse de s'accroître d'année en année. La hausse (+ 1,6 %), moins marquée que l'année antérieure, reste supérieure à celle prévue dans le Plan (+ 1 % par an).

Depuis deux années, la collecte sélective l'emporte sur la collecte ordinaire, totalisant 53 % des déchets (40 % en déchèteries, 13 % en apport volontaire ou porte à porte). Le renforcement du maillage territorial par l'ouverture de trois nouvelles déchèteries dans le nord du département a eu un impact direct sur les apports dans ces installations (+ 7 %). A l'inverse, l'organisation de la collecte

séparative en porte à porte ou en apport volontaire n'a connu aucune modification en 2005 ; les tonnages n'ont pas progressé et la collecte ordinaire ne s'infléchit que modérément (- 0,8 % en 2004, - 1,2 % en 2005).

Le taux de valorisation global (64,2 %) s'est légèrement amélioré mais reste très en decà

des objectifs fixés par le Plan pour l'année 2005 (76,8 %) en raison de deux facteurs conjugués. D'une part, la filière de traitement organique est actuellement en cours de développement (le Biocentre de Choussy n'a pas atteint pleinement son rythme d'exploitation, la collecte sélective des déchets fermentescibles sur l'ensemble du SMIEEOM Val de Cher devant être opérationnelle pour 2008). D'autre part, plus du tiers des déchets issus des ménages sont enfouis en centres de stockage de déchets ultimes (35,8 %). Le Plan en prévoyait 23 % à cette échéance. L'effort pour réduire cette filière a été conséquent jusqu'en 2002. Depuis, la baisse apparaît peu significative (- 2,7 % en trois ans).

Les taux de valorisation des secteurs I et II (nord du département et région blésoise) sont assez proches des objectifs du Plan. Dans le Val de Cher le taux n'atteint pas la valeur escomptée en raison de la mise aux normes récente du Biocentre de Choussy. L'orientation de quantités plus importantes vers l'incinération a permis de réduire, en 2005, la part de déchets enfouis. Dans le secteur IV (Grande Sologne et Syndicat de Mer), la moitié du gisement est encore dirigée vers les centres de stockage ; le Plan en prévoyait moins de 20 %. Néanmoins le taux de valorisation a gagné plus de 4 points en un an grâce au développement du traitement biologique de certains déchets.

Les échanges interdépartementaux se sont de nouveau intensifiés, notamment avec les départements limitrophes : plus de 8 000 tonnes supplémentaires sont entrées pour être traitées ou stockées en Loir-et-Cher (soit plus de 80 000 ton-

nes au total). Les quantités sortant vers les filières de recyclage ou des centres de tri sont stables. On note par contre en 2005 un flux nouveau d'ordures ménagères brutes orienté collectés en mode vers l'incinération dans la Sarthe (5 700 tonnes), suite à l'appel d'offres lancé par le SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et La Chartre-sur-Loir.

La moitié des déchets sont sélectif

Globalement, on retiendra que les quantités entrantes correspondent principalement à des matières brutes enfouies alors que les quantités sortantes sont pour l'essentiel destinées à être valorisées. Ce constat traduit, comme les années antérieures, le développement encore faible de filières spécifiques de valorisation sur le territoire départemental.

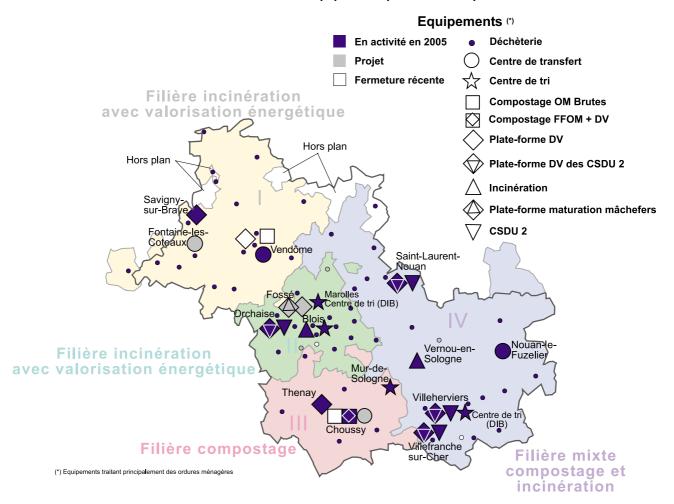
Enfin, ce tableau de bord met en exergue l'insuffisance d'éléments disponibles relatifs aux déchets industriels banals (DIB), notamment sur le gisement issu des entreprises du Loir-et-Cher. Les quatre centres de stockage indiquent néanmoins l'enfouissement sur leur site de plus de 115 000 tonnes de DIB (dont 18 000 tonnes de refus de broyage automobile). Au total, 37 % des déchets enfouis dans le département proviennent d'entreprises extérieures (soit l'équivalent de 40 % du gisement total de déchets ménagers collectés en Loir-et-Cher).



et assimilés	3
L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets	4
Les équipements	
La collecte des déchets	8
Les déchèteries	.11
Les centres de transfert	.16
Les centres de tri	
Les centres de compostage	.19
Les centres d'incinération	.22
Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)	.24
Les flux interdépartementaux	.26
Ecarts par rapport aux objectifsdu Plan	.28
Secteur I : Nord	
Secteur II : Centre	.31
Secteur III : Val de Cher	.32
Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	.33
Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2005	.34
Les taux de valorisation	.35

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Filières de traitement et équipements par secteur de plan



Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.

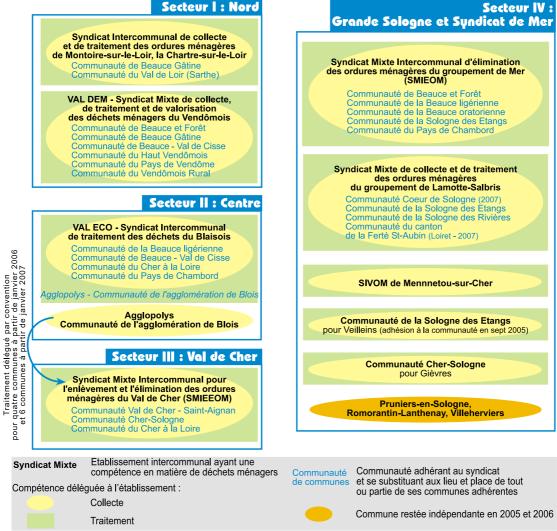
Approuvé en juillet 1995 Révisé en juillet 2000 Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du
Plan Départemental d'élimination des déchets
ménagers et assimilés est transférée au
Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la
loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 36

L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets

Répartiton des compétences collecte et traitement des déchets ménagers entre les collectivités territoriales et évolution depuis le 1er janvier 2005



Situation au 01/05/2007

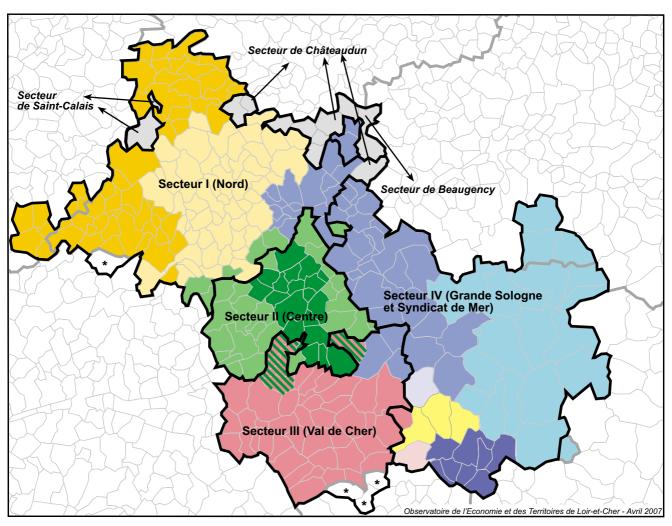
- > 16 communautés de communes du Loir-et-Cher ont pris la compétence "élimination des déchets ménagers" et délèguent, pour tout ou partie de leurs communes adhérentes, la collecte et le traitement à un syndicat mixte. La communauté du Controis, nouvellement créée, a pris la compétence et devrait se substituer aux communes au sein de ValEco et du SMIEEOM Val de Cher.
- ➤ Agglopolys gère directement la compétence collecte, délègue le traitement à Val Eco et, par convention au SMIEEOM Val de Cher pour les communes de Cour-Cheverny, Les Montils, Monthousur-Bièvre et Sambin depuis le 1/01/06, pour Candé-sur-Beuvron et Valaire depuis le 1/01/2007, suite à leur adhésion.
- ➤ 3 communes sont restées indépendantes en 2005 : Romorantin-Lanthenay, Pruniers et Villeherviers, Veilleins ayant rejoint la communauté de la Sologne des Etangs courant 2005.

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

Les mouvements intercommunaux liés au transfert de compétence "collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés" sont de moindre ampleur depuis début 2005. Trois communautés de communes ont récemment pris la compétence (le Haut Vendomois en juin 2005, Coeur de Sologne en janvier 2006 et le Controis en janvier 2007). S'y ajoute la Communauté du canton de la Ferté Saint-Aubin qui se substitue, depuis janvier 2007, aux trois communes du Loiret au sein du SMICTOM du groupement de Lamotte - Salbris.

Parallèlement, l'extension d'Agglopolys au sud de Blois aura une incidence sur le périmètre du SMIEEOM Val de Cher (une procédure de retrait des communes de Candé-sur-Beuvron et Valaire est en cours). La mise en place d'une convention entre les deux EPCI permet de maintenir l'orientation des déchets des ménages des communes concernées vers les filières de traitement jusqu'alors organisées par le SMIEEOM Val de Cher. Cette situation devrait se poursuivre jusqu'à échéance des contrats avec les sociétés privées ayant les marchés.

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2007)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan



Les équipements

Avertissement :

Les taux de réalisation sont calculés par rapport au nombre d'équipements

- > 49 déchèteries en activité fin 2005 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan)
- ➤ Fermeture au 01/01/2005 de la déchèterie de Mennetou-sur-Cher (secteur IV)
- ➤ 3 actuellement en projet : Chouzysur-Cisse et Maves (secteur II) et Neung-sur-Beuvron (secteur IV) toutes prévues pour 2007, et 1 restant à créer (secteur IV)
- > Objectif plan réalisé à 92 % en 2005 (en légère baisse, du fait du non remplacement de la déchèterie de Mennetou-sur-Cher)
- ➤ A noter la fermeture de la déchèterie de Cormenon (secteur I) au 01/03/2006, le changement d'adresse de la déchèterie de Suèvres courant 2006 et la création d'une nouvelle déchèterie à la Chaussée St-Victor pour 2007/2008 (en remplacement)
- ➤ 6 centres de transfert prévus dans le Plan

Situation fin 2005:

- ➤ 2 en activité à Vendôme (secteur I) et Nouan-le-Fuzelier (secteur IV)
- ➤ 1 en projet à Fontaines-les-Coteaux (secteur I), 1 en projet à Choussy (secteur III) non prévu au Plan, 1 restant à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV

> Objectif plan réalisé à 33 %

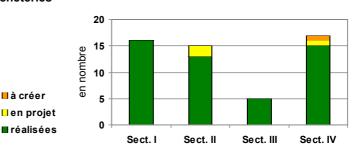
- > Le centre de transfert de Fontaineles-Coteaux est en fonction depuis le 1er février 2006
- > 10 plates-formes de déchets verts prévues dans le plan, dont 4 associées aux centres de stockage de déchets ultimes (CSDU2)
- ▶ 6* en activité fin 2005 dont 4 liées aux CSDU 2
- ➤ 2 en projet dont une envisagée par le SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et la Chartre-sur-Loir et une plate-forme de compostage de déchets verts à Fossé (ouverture en 2007), 1 à créer sur le secteur IV

> Objectif du plan réalisé à 67 %

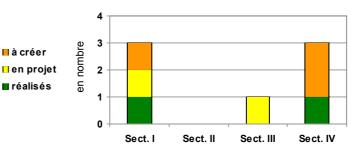
- > A noter la fermeture de la plate-forme de Vendôme au 31/07/2004
- * Le Biocentre de Choussy non comptabilisé étant un centre de compostage associant de la FFOM aux DV.

Plus de 80 % des équipements prévus mis en place fin 2005

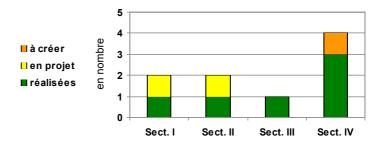
Les déchèteries



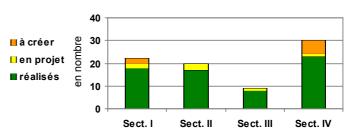
Les centres de transfert



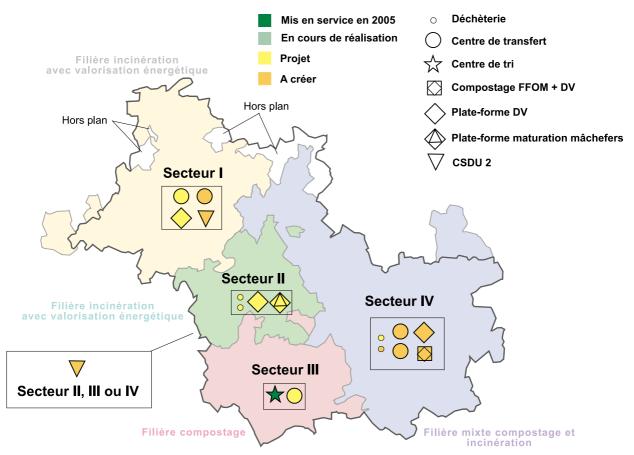
Les plates-formes de déchets verts



Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



Equipements* mis en service en 2005 ou restant à réaliser

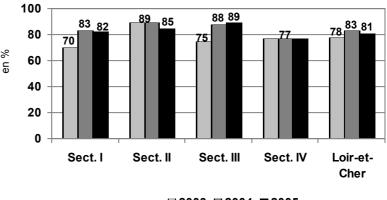


^{*} Equipements traitant principalement des ordures ménagères Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - janvier 2007

Les autres équipements existants, en projet ou à créer

- > 2 unités d'incinération : à Blois (secteur II) et Vernou-en-Sologne (secteur IV)
- ➤ 1 centre de tri à Mur-de-Sologne, mis en service en décembre 2005 (secteur III), 1 déjà existant (secteur II) à Blois
- > 1 unité de compostage FFOM + DV à Choussy dans le secteur III, 1 unité à créer dans le secteur IV
- ➤ 4 centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2) en activité : 1 en secteur II à Orchaise (actif jusqu'en 2007) et 3 dans le secteur IV à Saint-Laurent-Nouan (2009), Villeherviers (2002-2015) et Villefranche-sur-Cher (2008) et 2 devraient être autorisés à partir de 2008-2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV
- ➤ 1 plate-forme de maturation des mâchefers, non inscrite au Plan, devrait être opérationnelle en 2007 à Fossé
- ➤ En 2005, 81 % des équipements prévus au plan ont été réalisés dans notre département (ce taux est légèrement inférieur à celui de 2004 en raison de la fermeture des déchèteries de Mennetou-sur-Cher, Cormenon et de la plate-forme de déchets verts de Vendôme)

Taux de réalisation des équipements prévus au plan (tous types confondus)



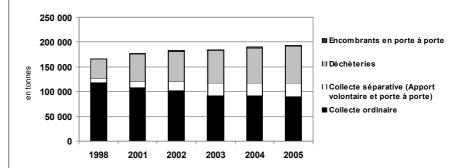
La collecte des déchets

- ➤ Hausse des quantités de déchets collectées (+ 1,6 %) plus modérée qu'en 2004, mais toujours supérieure aux attentes du Plan (+ 1,1 % par an).

 ➤ La collecte ordinaire poursuit son recul avec 1,2 %, alors que la collecte sélective tend à se stabiliser (+ 0,2 %). Aucun service nouveau n'a été mis en place dans le courant de l'année étudiée.
- > Presque 77 000 tonnes ont été collectées dans les déchèteries du département, en hausse de plus de 6 % en 1 an.
- ➤ Les évolutions diffèrent d'un secteur à l'autre en 2005, mais les écarts se resserrent par rapport aux années précédentes. Le secteur II est stable avec + 0,02 %. Le secteur III enregistre, comme en 2004, une diminution des quantités de déchets ménagers collectées, tant en collecte ordinaire qu'en déchèteries. Le SMIEEOM Val de Cher souligne en outre la modification du comportement des ménages dans la gestion de leurs déchets.
- ➤ Le gisement total de déchets ménagers augmente très nettement dans les secteurs I et IV en 2005 (respectivement + 3,6 % et + 4,4 %). Ces évolutions s'expliquent principalement par le développement des flux orientés vers les déchèteries (envolée des déchets verts collectés dans les déchèteries de Lamotte-Beuvron et Salbris notamment). Néanmoins les résidents de ces deux secteurs produisent moins de déchets que leurs homologues du Blaisois ou du Val de Cher (583 et 568 kg/an contre respectivement 647 et 604 kg/an).
- ➤ Notons également les meilleures performances en matière de collecte sélective dans le Vendômois et le secteur de Mer / Grande Sologne où plus de 90 kg/an/hab sont collectés en mode séparatif. Des services de collecte sélective en porte à porte couvrent la quasi totalité des communes des deux secteurs. Il convient de préciser que la baisse de la collecte sélective observée dans le secteur IV s'explique par la comptabilisation d'un flux de déchets verts (de 400 tonnes en 2004) désormais inclus dans le tonnage des déchèteries par la collectivité concernée.
- ➤ L'apport en déchèterie est plus important dans les secteur I et II où la densité d'installations est élevée (la quasi totalité des habitants se situent à moins de 10 min d'un équipement). De surcroît, le secteur I compte une déchèterie pour 4 500 habitants (contre une pour 6 800 habitants en moyenne dans le Loir-et-Cher ; une pour près de 10 500 habitants dans le Val de Cher).

Quantités collectées : + 1,6 % en 2005

Quantités de déchets ménagers collectées



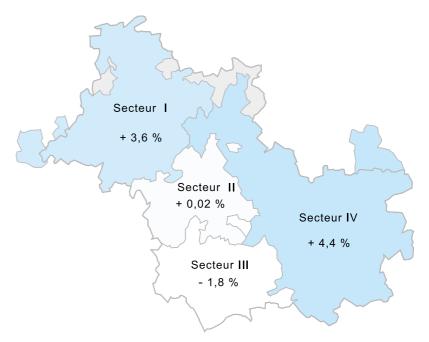
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux CSDU 2)

en tonnes

	1998*	2002	2003	2004	2005	03/04	Evol (%) 04/05 98/05
Collecte ordinaire	118 824	102 979	91 996	91 228	90 169	- 0,8	- 1,2 - 24,1
Collecte sélective	47 740	80 046	93 128	99 693	103 727	+ 7,0	+ 4,0 + 117,3
Collecte séparati (Apport volontain et porte à porte)		18 983	23 775	25 109	25 151	+ 5,6	+ 0,2 + 215,1
Déchèteries	38 936	58 640	66 791	72 000	76 933	+ 7,8	+ 6,9 + 97,6
Encombrants en porte à porte	822	2 423	2 562	2 584	1 643**	+ 0,9	ns + 99,9
Total	166 564	183 025	185 124	190 920	193 896	+ 3,1	+ 1,6 + 16,4

^{*} Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2005



^{**} Une partie du flux ne peut être mesurer en 2005 en raison de l'acheminement direct des encombrants vers les déchèteries (le tonnage global des déchèteries intègre donc environ 800 tonnes d'encombrants non comptabilisées les années antérieures. L'évolution 04/05 pour ce mode de collecte serait donc voisine de 6 %)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan

(hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des CSDU)

en tonnes

	Sect	Secteur I		Secteur II		eur III	Secteur IV	
	2005	Evol* 04/05	2005	Evol* 04/05	2005	Evol* 04/05	2005	Evol* 04/05
Collecte ordinaire	15 661	+ 0,2	32 079	- 1,9	17 939	- 2,9	24 490	+ 0,2
Collecte sélective	26 113	+ 5,7	36 677	+ 1,7	15 093	- 0,4	25 845	+ 8,7
Collecte séparative (apport volontaire porte à porte et cyclades**)	¹ 6 934	+ 0,5	6 505	+ 1,7	3 789	+ 2,9	7 923	- 2,6
Déchèteries	19 179	+ 7,7	30 172	+ 1,7	10 558	- 2,1	17 024	+ 23,8
Encombrants en porte à porte	0	0	0	ns	746	+ 8,0	898***	ns
Total	41 774	+ 3,6	68 756	+ 0,02	33 032	- 1,8	50 335	+ 4,4

^{*} en % ns : non significatif

1,7 kg de déchets par jour et par habitant

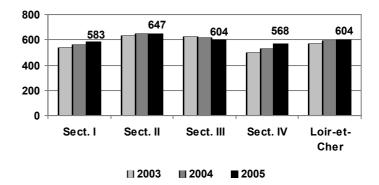
Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

		Se	ct I	Sed	ct II	Sed	et III	Sec	et IV	Loir-€	et-Cher
		2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Collecte ordinaire	(kg/an)	218,9	218,6	306,4	301,9	353,4	331,5	285,5	283,8	289,0	283,3
Collecte sélective		324,1	364,5	325,2	345,1	281,8	286,4	234,7	295	292,5	325,9
Collecte sépara porte à porte)	tive (apport volor (kg/an)	taire, 94,5	96,8	61,8	61,2	68,4	70,0	78,2	91,8	74,7	79,0
Déchèteries	(kg/an)	229,0	267,7	262,2	283,9	200,2(2)	202,6(2)	137,0 ⁽³⁾	192,8 ⁽³⁾	209,8	241,7
Encombrants en porte à porte	(kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	13,8	19,5	10,4	8,0	5,2
Total (1)	(kg/an) (kg/jour)	542,3 1,5	583,1 1,6	630,4 1,7	647,0 1,8	622,0 1,7	604,1 1,7	500,7 1,4	568,4 1,6	573,6 1,6	604 1,7

⁽¹⁾ hors encombrants en porte à porte (2) données ne prenant pas en compte la population de Gièvres ayant passé une convention pour accéder à la déchèterie de Villefranche-sur Cher (secteur IV) (3) données prenant en compte la population de Gièvres ayant passé une convention pour accéder à la déchèterie de Villefranche-sur Cher (secteur IV)

> La collecte annuelle de déchets par habitant a augmenté de 36 kg en deux ans au niveau départemental.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



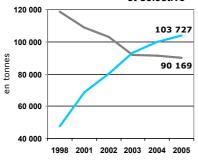
Avertissement :

Les données pour 2003, 2004 et 2005 ont été recueillies avec plus de précisions. Les chiffres des années antérieures ont été recalculés en conséquence lorsque cela était possible. En outre, ces ajustements prennent en compte les modifications de périmètres intervenues au cours des derniers années

^{**} cyclades : points d'apports volontaires pour les recyclables (emballages, journaux, magazines et verre) situés sur les parkings des principaux supermarchés du syndicat Valdem

^{***} Une partie du flux ne peut être mesurée en 2005 en raison de l'acheminement direct des encombrants vers les déchèteries (le tonnage des déchèteries du secteur IV intègre donc environ 800 tonnes d'encombrants non comptabilisées les années antérieures. L'évolution 04/05 pour ce mode de collecte serait donc voisine de 18 %)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective *



* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie et les encombrants en porte à porte

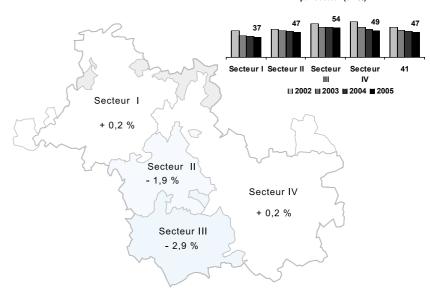
Collecte ordinaire

Collecte sélective

- > Depuis 2003, les quantités de déchets ménagers collectées en mode séparatif ont dépassé les quantités issues de la collecte ordinaire.
- ➤ En 2005, l'écart s'est encore creusé entre les deux types de collecte montrant une augmentation du tri sélectif de nos déchets ménagers.
- ➤ Dans le secteur III, l'effort pour réduire la collecte ordinaire se poursuit (- 2,9 % en 2005, - 3,4 % en 2004) mais la marge de progression reste importante : 54 % des déchets sont toujours collectés de manière traditionnelle.
- ➤ Dans le secteur IV, les répercussions du déploiement des services en porte à porte dans la période récente (notamment sur le périmètre du Syndicat de Mer) sont encore perceptibles ; le mode séparatif a pris le pas sur la collecte ordinaire. Le rythme de progression du sélectif est cependant moins soutenu en 2005 (+8,7 % contre respectivement + 35 % et + 16 % en 2003 et 2004). Parallèlement la collecte ordinaire s'est stabilisée.
- ➤ Le mode séparatif particulièrement développé dans le secteur I se renforce encore (+ 5,7 % des tonnages collectés) et concerne désormais près de 63 % du gisement.

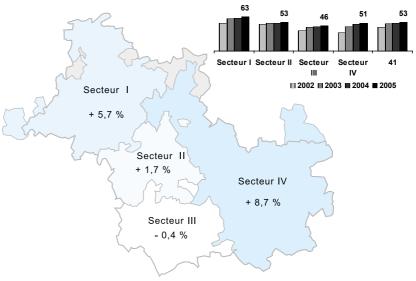
La collecte ordinaire diminue

Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



Progression des collectes sélectives* de 4,0 %

Poids des collectes sélectives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

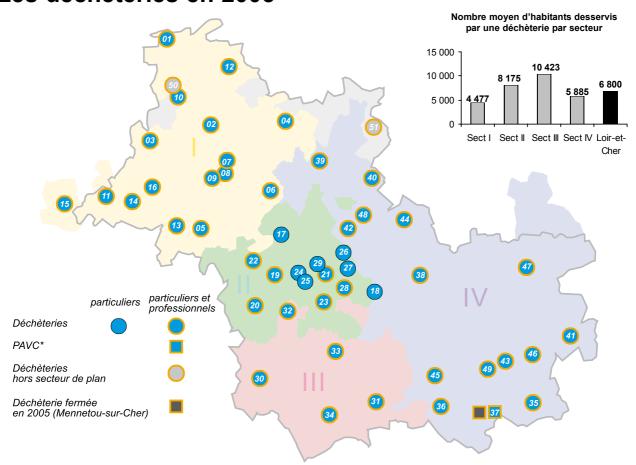
3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

La collecte séparative

C'est une collecte qui vise à séparer du flux des ordures ménagères une ou plusieurs fractions homogènes, en vue de leur valorisation matière ou énergie, de la fraction résiduelle non valorisable. Il existe deux modes de collecte : la collecte en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire.

Les déchèteries en 2005



- > 49 déchèteries relevant du Plan départemental en 2005 (48 en Loir-et-Cher et une dans la Sarthe) et 2 situées en Loir-et-Cher, hors secteurs de plan (Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché).
- > Fermeture de la déchèterie de Mennetou-sur-Cher (secteur IV) au 01/01/2005.
- > 1 déchèterie pour 6 800 habitants en moyenne dans le département (le rapport national étant de 15 000 habitants). Le secteur III deux fois moins bien doté que le secteur I.

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants dépobouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de volume (vieil électroménager, jardinage, brico-(batteries, piles,...). Sa conception la rend utilifaire des actions de valorisation et d'économie

> Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

sent leurs déchets encombrants mais aussi vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de lage,...) ou de protection de l'environnement sable également par un public soucieux de de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

		25	Biois sua	14-0Ct-96	
05 Saint-Amand	l-Longpré <i>01-mars-00</i>	26	Montlivault	01-avr-95	
06 Selommes				r-Cosson <i>05-janv-95</i>	
07 Saint-Ouen	05-janv-98	28	Mont-Près-C	hambord	
08 Vendôme	05-janv-98			01-juil-94	
09 Naveil	05-janv-98	29	La Chaussée		
10 Cormenon	04-juil-94		Victor	01-nov-91	
11 Couture-sur-	Loir	Sec	<u>cteur III - 5 dé</u>	<u>chèteries</u>	
	04-juil-94	30	Montrichard	15-janv-95	
12 Droué	04-juil-94	31	Billy	09-janv-95	
13 Prunay-Cass	ereau <i>04-juil-94</i>	32	Candé-sur-Beuvron 09-janv-95		
14 Ternay	04-juil-94	33	Contres	09-janv-95	
15 La Chartre-s	ur-le-Loir 01-juil-94	34	Noyers-sur-C	her <i>09-janv-95</i>	
16 Montoire-sur	-le-Loir	Sec	cteur IV - 15 c	<u>déchèteries</u>	
	08-janv-94	35	Theillay	13-nov-03	
Secteur II - 13 déchèteries 17 La Chapelle-			Villefranche-sur-Cher 22-avr-03		
Vendomoise		37	Châtres-sur-	Cher* <i>01-janv-01</i>	

18 Bracieux

20

21

23

24

25

30-août-04

14-avril-04

01-mars-00

juin-04

Molineuf

Onzain

Vineuil

Cellettes

Blois nord

Blois sud

22 Herbault

27	Huisseau-sui	r-Cosson <i>05-janv-</i> 95	44	Saint-Laurer			
28	Mont-Près-C	hambord <i>01-juil-94</i>	45	Romorantin	fin 1994 25-mars-93		
29	La Chaussée Victor	e-Saint- 01-nov-91	46	Salbris	14-fév-90		
Se	cteur III - 5 dé	chèteries	47	Lamotte-Beu	uvron		
30	Montrichard	15-janv-95			01-janv-90		
31	Billy	09-janv-95	48	Mer	02-janv-89		
32	Candé-sur-Beuvron 09-janv-95			Selles-Saint-Denis			
33	Contres	09-janv-95			01-janv-87		
34	Noyers-sur-C	her	Hors plan - 2 déchèteries				
		09-janv-95	50	Mondoublea	ıu		
<u>Se</u>	<u>cteur IV - 15 c</u>	<u>déchèteries</u>		(secteur de	Saint-Calais)		
35	Theillay	13-nov-03		•	24-janv-00		
36 37	Villefranche-s Châtres-sur-	22-avr-03	51	Ouzouer-le-l (secteur de	•		

2003

01-janv-02

03-juil-00

01-juin-99

03-oct-98

05-nov-97

22-sept-97

14-oct-96

38 Dhuizon

40 Josnes

Beauce

Souesmes

La Ferté-Imbault

Suèvres

39 Saint-Léonard-en-

01-janv-00

01-juin-98

01-juin-98

29-nov-97

01-janv-97

1996

Date de mise en service

Secteur I - 16 déchèteries

01 Le Plessis-Dorin

03 Savigny-sur-Braye

02 Danzé

04 Morée

^{*} PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

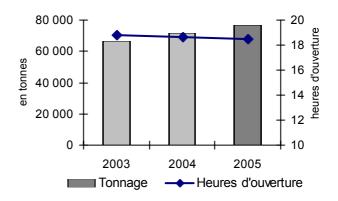
D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées / Observatoire

- ➤ Le nombre d'heures d'ouverture est en légère baisse en 2005, tout comme le nombre d'agents affectés au service des déchèteries de notre département malgré la hausse de 7 % des tonnages collectés cette année.
- > 96 % de la population départementale se situe à moins de 10 km d'une déchèterie. Le secteur IV apparaît le moins bien loti avec 7 communes distantes de plus de 14 km d'une installation
- ➤ Notons la situation particulière des habitants de Veilleins et de Villeherviers qui n'ont accès à aucune déchèterie. Le projet d'un nouvel équipement à Neung-sur-Beuvron devrait améliorer la situation locale.

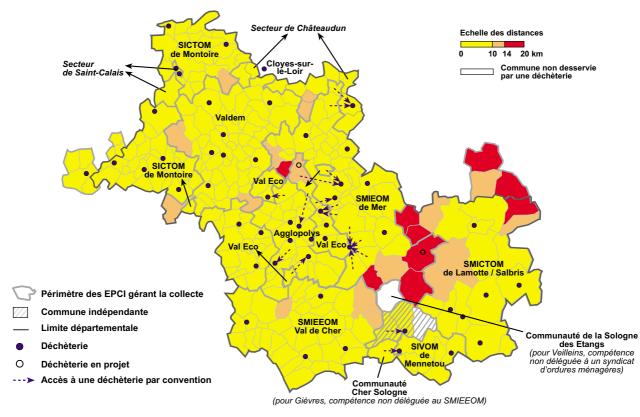
Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2005

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	3,6	3,2	6,0	2,6	3,4
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	17,3	19,2	29	15,8	18,5
Nb moyen d'agents mobilisés	1,0	0,8	1,0	0,7	0,9
Nb total d'agents mobilisés	16	11	5	11	43

Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher



Distance d'accès à une déchèterie

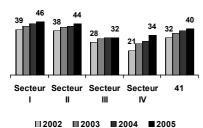


Certaines communes ont conclu une convention pour l'accès de tout ou partie de leur population à une déchèterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhèrent ou située sur le territoire d'une commune indépendante

D'après source : Direction Départementale de l'Equipement (calcul des distances)

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Janvier 2007

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



Hausse importante des tonnages collectés en déchèteries dans deux secteurs :

> + 7,7 % dans le secteur I suite à l'ouverture de 3 nouvelles installations (Danzé, Le Plessis-Dorin et Savigny-sur-Braye). Désormais 46 % du gisement transite par les déchèteries.

> + 24 % dans le secteur IV due à une forte augmentation des déchets verts déposés dans les déchèteries de Lamotte-Beuvron et Salbris (auxquels s'ajoutent deux flux de déchets verts et encombrants comptabilisés en séparatif les années antérieures, venant gonfler le chiffre correspondant aux déchèteries en 2005).

Faibles variations enregistrées d'une année sur l'autre dans le secteur III en raison notamment de la stabilité des installations. Avec seulement 5 équipements, soit 1 pour plus de 10 000 habitants, le Val de Cher présente la part la plus faible de déchets collectés en déchèteries dans le gisement total (32 %). En 2005, le syndicat enregistre une baisse de fréquentation de près de 3 % que l'on peut rapprocher de la réduction de 2 % des quantités déposées.

40 % des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	Eve 04/05	ol (%) 01/05
Secteur I	10 826*	14 081	16 402	17 804	19 179	+ 7,7	+ 67,8*
Secteur II	24 886	25 817	27 866	29 659	30 172	+ 1,7	+ 21,2
Secteur III	7 383	9 477	10 432	10 783	10 558	- 2,1	+ 43,0
Secteur IV	10 340**	9 265	12 091	13 754	17 024	+ 23,8	+ 33,1**
Total	53 435	58 640	66 791	72 000	76 933	+ 6,9	+ 36,0**

^{*} Les données pour la déchèterie de la Chartre-sur-le-Loir non disponibles en 2001 ne sont pas prises en compte dans le calcul d'évolution 2001/2005

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

							011 (0111100
			Evol (%)				
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	04/05	01/05*
Déchets verts	5 581	8 744	2 659	7 712	24 696	+ 13,2	+ 49,1
Tout venant	5 801	8 550	2 907	5 158	22 416	+ 1,2	+ 32,7
Déblais et gravats	4 786	10 829	3 288	1 642	20 545	+ 5,9	+ 44,0
Métaux	1 316	1 136	563	1 490	4 505	- 1,7	+ 17,3
Papier carton	716	565	463	456	2 200	- 3,4	+ 0,8
Autres	582	113	678	566	1 939	+ 109,9	+ 24,0
Verre	397	235	0	0	632	- 25,6	- 52,5
Total	19 179	30 172	10 558	17 024	76 933	+ 6,9	+ 36,0

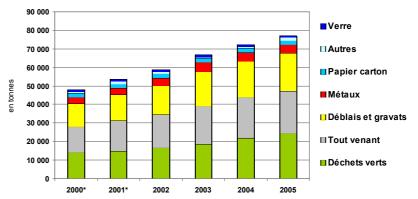
^{*} Evolutions calculées hors déchèteries pour lesquelles les données n'étaient pas disponibles en 2001

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	Sect I	Sect II	2005 Sect III	Sect IV	Loir-et- Cher	France (2001)
Déblais et gravats	67	102	61	19	65	58
Déchets verts	78	82	49	89	78	48
Tout venant	81	80	54	60	70	47
Matériaux recyclables *	34	18	19	23	23	25

^{*} comprend les métaux, papier carton et le verre

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets

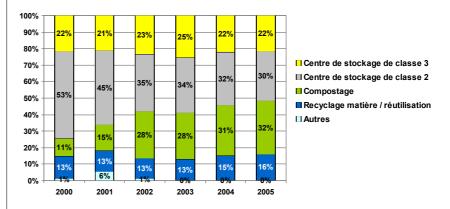


^{*} Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

^{**} Les données 2001 ne sont pas disponibles pour 4 déchèteries du secteur. Le calcul d'évolution en tient compte

- ➤ La valorisation (recyclage et compostage) des déchets issus des déchèteries progresse en 2005, elle représente 48 % alors qu'elle n'était que de 24 % en 2000. En 5 ans, les quantités valorisées ont été multipliées par 3.
- ➤ L'acheminement des déchets verts dans les déchèteries s'est considérablement renforcé : près de 25 000 tonnes y sont déposées en 2005 contre à peine plus de 5 000 en 2000. Dans le secteur IV, plus de 45 % des déchets issus des déchèteries sont destinés au compostage (25 à 30 % dans les autres secteurs).
- ➤ En volume, les déchets orientés vers les centres de stockage (de classe 2 et 3) ont augmenté de 11 % sur la période 2000-2005. Depuis 2 ans on observe cependant une relative stabilité. En proportion, les déchets stockés se réduisent. Ils représentent désormais 52 % des déchets issus des déchèteries contre 75 % en 2000. Dans les secteurs II et III, ils atteignent encore respectivement 64 % et 59 % des gisements relatifs à ces installations.

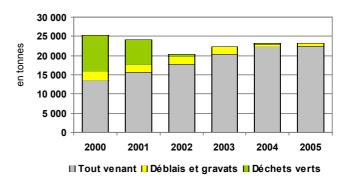
Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination



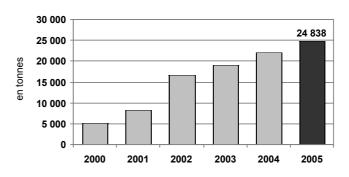
Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques le valorisatior	Recyclage/ Réutilisation	
Déchets verts			24 696			24 696
			(100%)			
Tout venant	22 416					22 416
	(100%)					
Déblais et gravats	707	16 703			3 135	20 545
	(3%)	(81%)			(16%)	
Métaux					4 505	4 505
					(100%)	
Papier carton					2 200	2 200
					(100%)	
Bois			141		1 476	1 617
			(9%)		(91%)	
Verre					632	632
					(100%)	
Non renseigné				104		104
				(100%)		
Déchets Ménagers				66		66
Spéciaux (DMS)				(100%)		
Autres	22			13	24	59
	(37%)			(23%)	(40%)	
Batteries				39	1	40
				(99%)	(1%)	
Plastiques					25	25
					(100%)	
Huiles				7	18	25
				(27%)	(73%)	
Piles				2	1	3
				(63%)	(37%)	
Total	23 145	16 703	24 837	231	12 017	76 933
	30 %	22 %	32 %	0 %	16 %	100 %

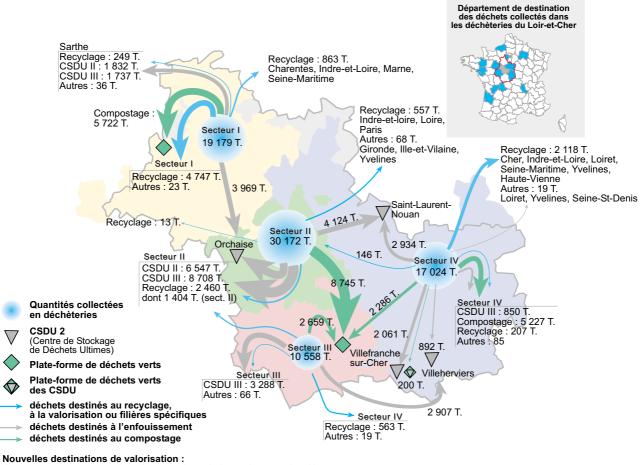
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des CSDU 2



Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des plates-formes de déchets verts



Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Nouvelles destinations de valorisation : Gironde et Haute-Vienne (piles), Marne (verre), Seine-St-Denis (DMS)

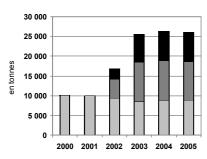
Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	1	Juil. 2002

> Globalement, on observe en 2005 une stabilité des flux entrants et sortants des 2 centres de transfert.

- ➤ La quantité d'ordures ménagères a diminué légèrement (- 0,8 %) en un an.
- ➤ La part des matériaux recyclables à destination des filières de valorisation est restée stable en 2005, soit 29 % du total des déchets transitant par les centres de transfert.

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



■ Recyclables vers filière de valorisation

III Ordures ménagères vers Incinération

III Ordures ménagères vers CSDU

Centre de transfert

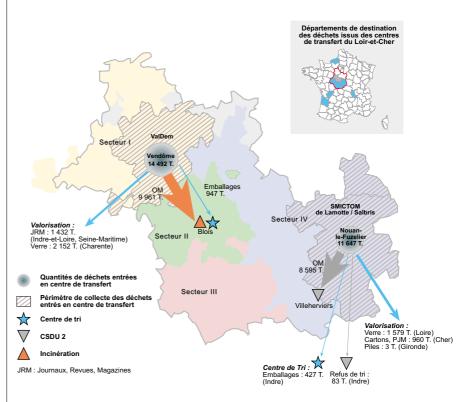
Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

		2001	2002	2003	2004	2005
Quantités totales trans	férées	9 930	16 825	25 607	26 285	26 139
	Nouan-le-Fuzelier	9 930	9 934	11 176	11 848	11 647
	Vendôme		6 891	14 431	14 437	14 492
Quantités entrantes						
Ordures ménagères	Nouan-le-Fuzelier	9 930	9 221	8 594	8 859	8 678
	Vendôme		6 891	9 848	9 930	9 961
Verre	Nouan-le-Fuzelier			1 474	1 587	1 579
	Vendôme			2 205	2 122	2 152
Cartons, PJM*	Nouan-le-Fuzelier		488	719	976	960
Journ, revues, magaz.	Vendôme			1 473	1 442	1 432
Emballages	Nouan-le-Fuzelier		225	388	424	427
	Vendôme			905	943	947
Piles	Nouan-le-Fuzelier			1	2	3
Destination						
CSDU2	Nouan-le-Fuzelier	9 930	9 221	8 594	8 859	8 678
Incinération	Vendôme		5 044	9 848	9 930	9 961
Centre de Tri	Nouan-le-Fuzelier		225	388	424	427
	Vendôme		1 847	905	943	947
Valorisation auprès d'entreprises privées	Nouan-le-Fuzelier		488	2 194	2 565	2 542
	Vendôme			3 678	3 564	3 584

Papier, journaux, magazines

Synthèse des flux des centres de transfert



Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création		
Blois	II	Juil. 2000		
Mur-de-Sologne	III	Janv. 2006		

- > Stabilité du tonnage de déchets ménagers entrant dans le centre de tri de Blois (6 tonnes de plus qu'en 2004).
- > Les déchets proviennent pour 67 % du secteur II, 19 % du secteur I et 14 % du secteur IV.
- ➤ Les refus de tri (570 tonnes) issus du centre sont valorisés énergétiquement, ils représentent désormais 12 % des déchets valorisés contre 15 % en 2002- 2003 et 18 à 20 % au début des années 2000. Cette amélioration sensible traduit la démarche éco-citoyenne de la population locale.
- > Un peu plus de 3 900 tonnes de déchets collectés en Loir-et-Cher sont dirigées vers des centres de tri du Loiret (2 003 t.), de l'Indre (510 t.), du Cher (1 113 t.) et de la Sarthe (302 t.).
- ➤ Les tonnages de verre ne sont pas traités en centre de tri, leur qualité permettant leur envoi direct vers les filières de recyclage. Ils représentent 3 510 tonnes pour 2005 (en augmentation de 8 % par rapport à 2004).

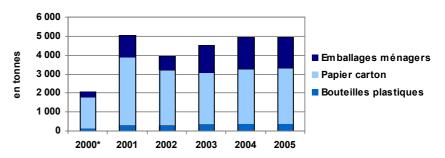
Le centre de tri de Blois

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans le centre de tri par type

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol.04/05 (en %)
Bouteilles Plastiques	290	310	354	373	372	- 0,3
Papier carton **	3 621	2 887	2 719	2 899	2 959	+ 2,1
Emballages ménagers Total	1 120 5 031	737 3 934	1 447 4 520	1 670 4 942	1 617 4 948	- 3,2 + 0 ,1

^{**} Les tonnages Papier Carton comprennent les apports en déchèterie

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans le centre de tri par type



^{*} mis en service en juillet 2000

Produits valorisés (en tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol.04/05 (en %)
Aluminium	4	10	8	9	10	+ 11,1
Tétra	24	76	91	119	95	- 20,2
PET couleur	53	54	85	88	117	+ 33,0
PEHD	93	88	160	186	202	+ 8,6
Acier	165	115	206	248	257	+ 3,6
PET cristal	301	257	347	507	344	- 32,1
JRM	2 183	1 845	1 170	1 119	916	- 18,1
GDM			605	1 188	974	- 18,0
Cartons	761	628	888	1 087	1 118	+ 2,9
Refus de tri	877	550	612	620	570	- 8,1
Total	4 461	3 623	4 172	5 171 *	4 603	- 11,0 *

^{*} En 2004, les quantités sortantes sont supérieures aux quantités entrantes en raison de déchets 2003 encore présents début 2004. Cela influe par conséquent sur les évolutions annuelles constatées

Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Les déchets industriels banals : les centres de tri de Marolles et de Villeherviers

	Secteur du Plan			
Marolles	II	Oct. 2001		
Villeherviers	IV	Janv. 1997		

➤ Le tonnage de DIB traités par les centres de tri spécialisés de notre département ne cesse de diminuer depuis 2003 (- 6,5 % en 2004 et - 24,7 % en 2005).

Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

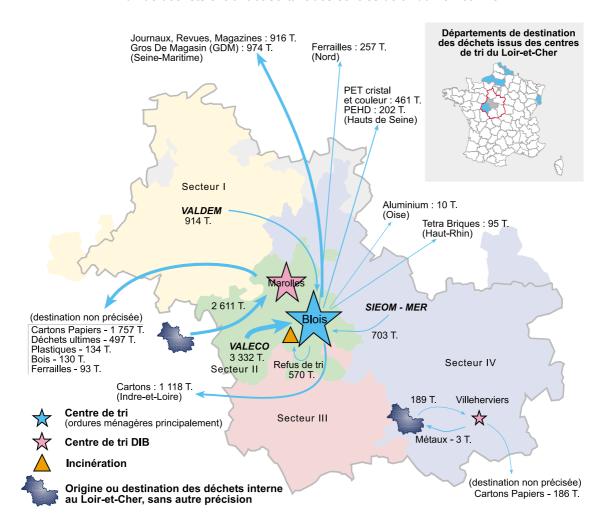
Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB par type

					en tonnes
	2001*	2002*	2003	2004	2005
Par type					
Papiers cartons	268	220	2 535	2 568	1 943
Déchets ultimes	nc	nc	610	567	497
Plastiques	nc	nc	245	138	134
Bois	nc	nc	73	58	130
Métaux	273	248	514	388	96
Par centre de tri					
Villeherviers	541	468	371	371	189
Marolles	nc	nc	3 606	3 348	2 611
Total	541	468	3 977	3 719	2 800

nc : non communiqué * unité de Villeherviers uniquement

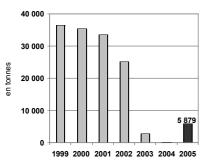
Le verre transitant par le centre de Villeherviers est envoyé directement vers les filières de recyclage cela représente moins d'une tonne en 2005

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de compostage des ordures ménagères



- ➤ En 2005, le **Biocentre de Choussy** a traité 5 879 tonnes de déchets composés pour 75 % de déchets verts, de 23 % de déchets agroalimentaires et de 2 % de FFOM.
- ➤ Le test de collecte de la FFOM* sur 600 foyers de la commune de Pontlevoy a permis d'en recueillir 78 tonnes en 2005. La collecte en porte à porte expérimentée dans les bourgs des principales communes n'a pas apporté les résultats escomptés. Seulement 17 tonnes ont été collectées, les sacs en amidon de maïs distribués à cet effet se sont avérés mal adaptés.
- > Après traitement, 1 167 tonnes de compost de qualité normalisé ont été produites à destination essentiellement des professionnels et des collectivités territoriales.
- > Le SMIEEOM prévoit, à moyen terme, d'installer la collecte sélective des déchets fermentescibles sur quasiment l'intégralité de son territoire par la mise en place de nouveaux contenants.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM *

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur	Date de	Date de					
	du Plan	création	fermeture					
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV								
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002					
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003					
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	1					
Plates-formes de co-compostage et de cor	npostage d	e déchets verts						
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	1					
Vendôme (DV)	1	1998	Juil. 2004					
Thenay	III	Sept. 2001	1					
Plates-formes de déchets verts des CSDU	2							
Orchaise	II		1					
Saint-Laurent-Nouan	IV		1					
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	1					
Villeherviers	IV		1					

Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005
Traitement des déchets	33 484	25 298	2 862*	136**	5 879***
Vendôme (OM)	10 122	4 848	1	1	1
Choussy (DV et OM brutes)	23 362	20 450	2 862*	1	1
Choussy (DV et FFOM)	1	1	1	136**	5 879***

^{*} La plate-forme de compostage de Choussy a reçu en 2003, 15 401 tonnes de déchets, non compostés et réorientés vers l'enfouissement et l'incinération

Evolution des quantités sortantes

en tonnes

		2001	2002	2003	2004	2005
Compost (Valorisation a	agronomique)	8 237	4 623	570		1 167
	Part en %	27,2	19,6	3,1		100
Choussy		4 672	2 933	570	nc	1 167
Vendôme (OM)		3 565	1 690	1	1	1
Refus de compostage	•	22 062	18 919	17 814		
	Part en %	72,8	80,4	96,9		
Acheminés vers CSDU	2					
Choussy *		16 223	16 129	6 016*	-	-
Vendôme (OM)		5 839	2 790	1	/	1
Orientés vers centre d'	incinération					
Choussy *				11 798*	-	-
Total		30 299	23 542	18 384		1 167
Choussy		20 895	19 062	18 384	-	1 167
Vendôme (OM)		9 404	4 480	1	1	1

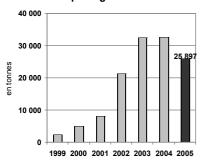
^{*} Les déchets délestés par le centre de compostage de Choussy dans le cadre de son arrêt technique (28 Février 2003), ont été envoyés en partie vers les Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU 2) de Villeherviers et de Saint-Laurent-Nouan, le reste vers le centre d'incinération de Blois nc : non communiqué

^{**} Les tonnages recueillis concernent des déchets fermentescibles (FFOM) et déchets verts

^{***} Les tonnages collectés comprennent également des déchets agroalimetaires

Ne sont pas prises en compte dans cette page les plates-formes complémentaires des CSDU 2

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



- > La nouvelle orientation des déchets verts provenant du secteur III vers le Biocentre de Choussy a entraîné une baisse de plus de 30 % des tonnages réceptionnés par la plate-forme de Thenay.
- > Les quantités de déchets entrant dans les plates-formes de traitement de notre département sont en chute de plus de 20 % cette année.
- > 97 % des déchets traités proviennent du Loir-et-Cher, le reste venant de l'Indre-et-Loire (796 tonnes de déchets des industries agroalimentaires).
- ➤ Les déchets verts jusqu'alors traités par la plate-forme de Vendôme (fermée en juillet 2004) sont orientés vers la plate-forme de Savigny-sur-Braye qui n'a pas accueilli de déchets verts provenant de la Sarthe (2 000 à 3 000 tonnes les années antérieures).

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles. On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas tous des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05 (en %)		
Les plates-formes de co-compostage								
Savigny-sur-Braye		5 323	13 940	14 934	15 711	+ 5,2		
déchets verts		2 274	3 211	5 363	6 744	+ 25,8		
boues de station d'épuration			8 464	6 625	6 200	- 6,4		
déchets des ind. agroalimentaires		2 889	1 703	2 325	1 760	- 24,3		
déjections animales		143	339	453	439	- 3,1		
écorces, copeaux, déchets de bois				107	554	+ 417,8		
autres		17*	223*	61**	14**	- 77,0		
Thenay		11 963	13 382	14 575	10 186	- 30,1		
déchets verts		9 376	11 126	12 155	7 894	- 35,1		
boues des stations d'épuration		2 587	2 256	2 336	2 256	- 3,4		
déchets des ind. agroalimentaires				57	21	- 63,2		
écorces, copeaux, déchets de bois				27	15	- 44,4		
Plate-forme de compostage de déchets verts								
Vendôme	8 000	4 000	5 000	3 040	-			
Total	8 000	21 286	32 322	32 549	25 897	- 20,4		
* chanvre ** engrais								

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

en tonne

						en tonnes
		2001	2002	2003	2004	2005
_						
Compost		3 500	7 651	11 172	14 836	8 077
	Part en %	82,4	91,3	98,9	98,7	100
Valorisation agronomique	Ensemble	3 500	5 011	7 916	14 836	8 077
Thenay			3 211		7 179	3 546
Savigny-sur-Braye				3 616	4 817	4 531
Vendôme (dv)		3 500	1 800	4 300	2 840	
Revégétalisation des CSDI						
Thenay			2 640	3 256		
Refus de compostage		750	731	123	200	0
	Part en %	17,6	8,7	1,1	1,3	0
Acheminés vers CSDU 2						
Thenay			231	23		
Utilisés pour revégétalisation	on					
Vendôme (dv)		100	250			
Utilisés pour valorisation ag	gronomique					
Vendôme (dv)		650	250	100	200	-
Total		4 250	8 382	11 295	15 036	8 077
Thenay			6 082	3 279	7 179	3 546
Savigny-sur-Braye				3 616	4 817	4 531
Vendôme (dv)		4 250	2 300	4 400	3 040	

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes en 2004

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des CSDU 2	7 934	7 308	6 928	5 745	- 17,1
Orchaise	2 608	662	408	0	
Saint-Laurent-Nouan	3 194	2 655	3 505	4 038	+ 15,2
Villeherviers	2 132	1 991	1 805	14	- 99,2
Villefranche-sur-Cher	1	2 000	1 210	1 693	+ 39,9

➤ Le tonnage de végétaux valorisé dans les plates-formes des centres de stockage de déchets ultimes est en forte baisse en 2005 (- 17,1 %). Depuis 2002, la chute est de - 27,6 %

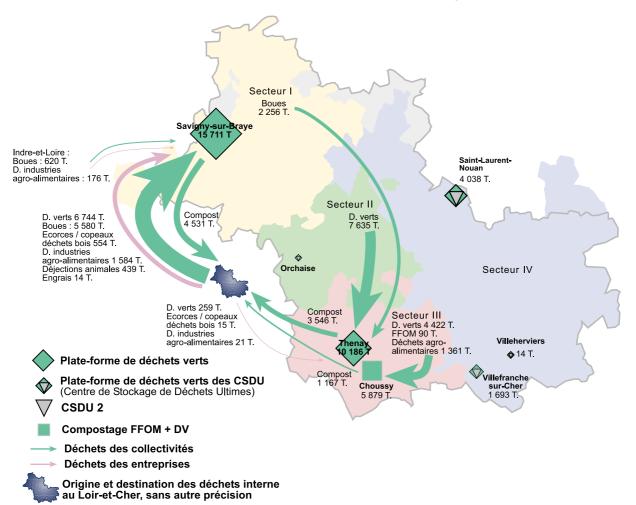
➢ Au total, 24 800 tonnes de déchets verts traitées dans les différentes plates-formes du Loir-et-Cher en 2005, soit une baisse de 10 % en 1 an.

Notons que les quantités de déchets verts sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Le compostage individuel

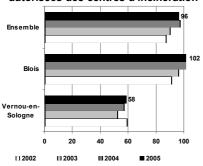
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et- Cher
Nombre de bio-composteursdistribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
Total	3 035	6 780	0	3 145	12 960

Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

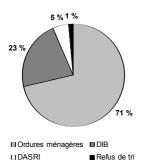


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2005



- > Les quantités de déchets incinérées dans notre département sont en baisse cette année de - 0,9 %.
- Cette évolution imputable au site de Blois résulte d'une part de la réduction de déchets issus de la collecte ordinaire et orientés vers l'incinération (notamment en provenance du secteur I), d'autre part d'une orientation moins fréquente de tonnages destinés initialement à d'autres UIOM de la région (Chartres et Montargis) et dirigé vers Arcante en cas d'avaries techniques de ces sites.
- > En conséquence, la part des ordures ménagères brutes incinérées en Loiret-Cher et d'origine extra départementale ne représente que 8,5 % cette année contre 12 % en 2004.
- ➤ Les ordures ménagères brutes provenant du secteur III acheminées vers Blois comme Vernou sont en augmentation (réduisant ainsi les tonnages orientés vers l'enfouissement).
- ➤ La baisse d'apport d'ordures ménagères sur l'usine d'ARCANTE est compensée par une forte augmentation du tonnage de DIB (+ 21,3 %).
- On note en 2005, une relative stabilité des quantités de sous-produits de l'incinération à l'exception des métaux ferreux (réduits de moitié en deux ans).

Les centres d'incinération

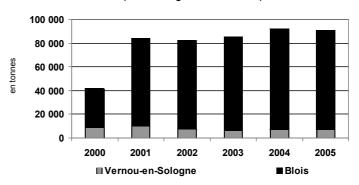
	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois *	II	82 500 t / an	2000	1
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

* La capacité de traitement du centre d'incinération de Blois a été portée à 90 500 tonnes (arrêté préfectoral du 25/01/2007.

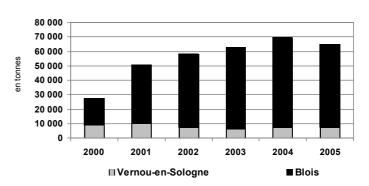
Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

en tonnes Par nature de déchets 50 914 56 178 62 514 57 955 Ordures ménagères Blois -7.3 + 13.8Vernou-en-Sologne 7 365 6 437 7 164 7 226 + 0,9 - 1.9 Total 58 279 62 615 69 678 65 181 - 6,5 + 11,8 Blois 19 939 18 128 17 696 21 462 + 21,3 + 7,6 Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) Blois 3 445 3 966 4 261 4 179 - 1,9 + 21,3 Refus de tri Blois 550 612 620 570 - 8,1 + 3,6 Par centre d'incinération Blois 74 848 78 885 85 091 84 166 + 12.4 - 1.1 Vernou-en-Sologne 7 365 6 437 7 164 7 226 + 0,9 - 1,9 Total 82 213 85 322 92 255 91 392 - 0,9 + 11,2

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2003	2004	2005
Blois			
en MWh	145 848	158 588	143 706
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,78	1,85	1,67
Vernou-en-Sologne	e		
en MWh	7 170	9 476	8 747
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,1	1,3	1,2

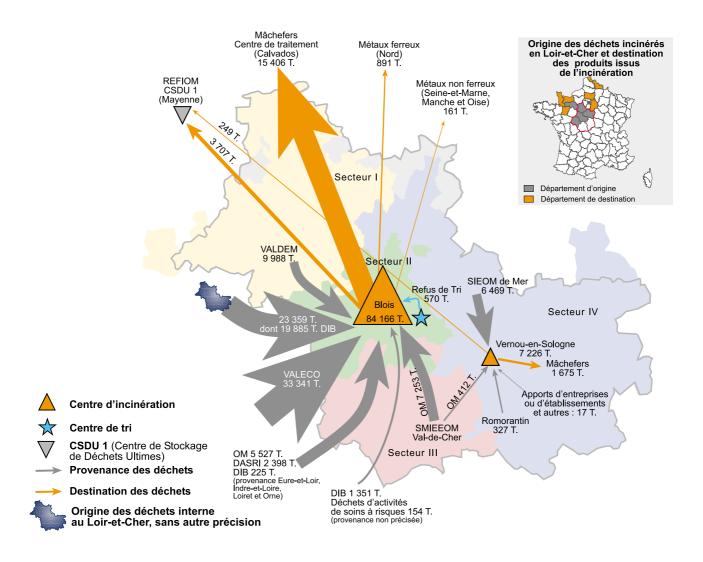
Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

Total	21 807	21 439	22 665	22 089	- 2,5
Total	94	226	163	161	- 1,2
Blois	94	226	163	161	- 1,2
Métaux non ferreux					
Total	1 010	1 738	1 279	891	- 30,3
Blois	1 010	1 738	1 279	891	- 30,3
Métaux ferreux					
Total	16 802	15 509	17 197	17 081	- 0,7
Blois	15 051	13 955	15 651	15 406	- 1,6
Vernou-en-Sologne	1 751	1 554	1 546	1 675	+ 8,3
Mâchefers					
Total	3 901	3 966	4 026	3 956	- 1,7
Blois	3 579	3 640	3 792	3 707	- 2,2
Vernou-en-Sologne	322	326	234	249	+ 6,4
REFIOM					
	2002	2003	2004	2005	Evol. 04/05 (en %)
					en tonnes

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	35 000 t / an	1988	(fin 2007)
Saint-Laurent-Nouan	IV	70 000 t / an	1979	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	
Villeherviers	IV	100 000 t / an	1992	

Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

Evolution des quantités de déchets stockées dans les CSDU 2

en tonnes

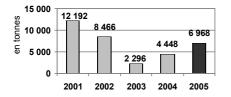
						en tonnes
	2000	2003	2004	2005	Evo 04/05	00/05
Orchaise	44 778	28 239	25 166	24 913	- 1,0	- 44,4
Ordures ménagères	10 931	5 518	5 868	4 696	- 20,0	- 57,0
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	10 979	8 361	9 798	+ 17,2	- 71,1
Refus de compostage						
Autres		11 742	10 937	10 419	- 4,7	
Saint-Laurent-Nouan	64 773	50 522	45 869	49 528	+ 8,0	- 23,5
Ordures ménagères	16 513	1 866	8 168	11 825	+ 44,8	- 28,4
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	46 032	35 699	35 352	- 1,0	- 5,0
Refus de compostage	6 570	565				
Autres	4 469	2 059	2 002	2 351	+ 17,4	- 47,4
Villefranche-sur-Cher	65 999	35 975	35 038	37 266	+ 6,4	- 43,5
Ordures ménagères	18 633	5 381	5 163	5 094	- 1,3	- 72,7
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	22 881	23 264	26 613	+ 14,4	- 21,1
Refus de compostage	5 702					
Refus de broyage automobile	5 055					
Autres	2 872	7 713**	6 611	5 559	- 15,9	+ 93,6
Villeherviers	70 007	64 211	66 342	62 854	- 5,3	- 10,2
Ordures ménagères	15 740	22 247	20 712	18 045	- 12,9	+ 14,6
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	26 359	25 372	25 480	+ 0,4	- 25,8
Refus de broyage automobile	19 945	15 605	18 360	18 409	+ 0,3	- 7,7
Autres			1 898	920	- 51,5	
Ensemble du département	258 331*	178 947	172 415	174 561	+ 1,2	- 32,4
Ordures ménagères	61 817	35 012	39 911	39 660	- 0,6	- 35,8
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	106 251	92 696	97 243	+ 4,9	- 30,1
Refus de compostage	16 317*	565				
Refus de broyage automobile	25 000	15 605	18 360	18 409	+ 0,3	- 26,4
Autres	16 070*	21 514	21 448	19 249	- 10,3	+ 19,8
* en incluant les tonnages du cen	tre d'enfoui	ssement d	le Thenay	qui a ferm	né en 200	10

- * en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000
- ** le tonnage 2003 a été recalculé en soustrayant les tonnages de déchets verts et de compost comptabilisés par ailleurs dans la partie relative aux plates-formes de déchets verts complémentaires aux CSDU 2

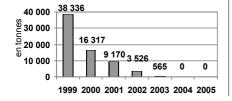
➤ En 2005, la tendance inscrite à la baisse depuis la mise en place du Plan s'inverse : les quantités enfouies dans les centres de stockage de notre département sont en légère augmentation (+ 1,2 %).

- > Cette évolution est surtout imputable au site de St-Laurent qui a reçu d'avantage de déchets, notamment 5 091 tonnes d'ordures ménagères en provenance du Loiret, en raison de l'arrêt technique d'un centre d'incinération.
- ➤ Les centres de stockage du Loir-et-Cher accueillent des tonnages de nouveau en hausse provenant des départements limitrophes (+ 25 % en 2005). Il s'agit pour l'essentiel de déchets d'origine industrielle, mais les ordures ménagères sont également en augmentation depuis 2003. Ainsi, le volume de déchets ménagers enfouis et provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher avoisine désormais 7 000 tonnes.
- > Globalement, plus de 40 % des déchets enfouis dans le département proviennent de l'extérieur.
- ➤ Les déchets enfouis en 2005 sont constitués pour 56 % de DIB, 23 % de déchets ménagers et 21 % d'autres produits (dont 11 % de refus de broyage automobile).

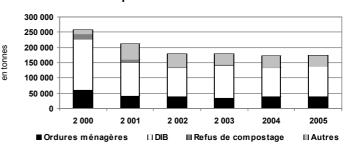
Evolution des quantités d'ordures ménagères enfouies, provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher



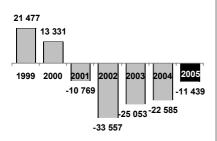
Evolution des quantités de refus de compostage enfouies en Loir-et-Cher



Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



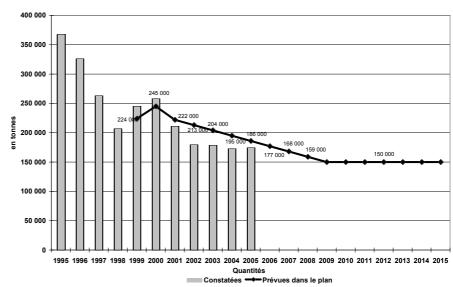
Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



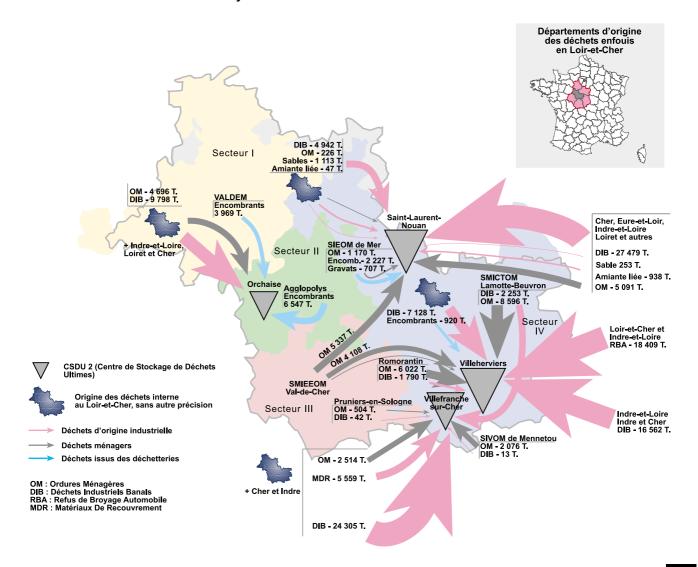
Centre de stockage des déchets ultimes

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. Les CSDU de Classe I accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). Les CSDU de Classe III accueillent uniquement des déchets inertes.

Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



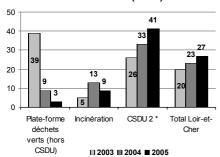
Synthèse des flux des CSDU de classe 2



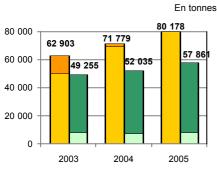
Les flux interdépartementaux

- > Les flux de déchets provenant de l'extérieur du département, en hausse depuis 2003, représentent désormais 27 % des quantités traitées en Loir-et-Cher (y compris les DIB), contre 20 % deux ans plus tôt. Ils dépassent 80 000 tonnes.
- ➤ L'accroissement en 2005 de près de 12 % des quantités entrantes est en partie imputable à l'augmentation sensible des quantités de déchets destinées à l'enfouissement (+ 24,6 %). Il en est ainsi des ordures ménagères brutes (+ 8 %) et des DIB (+ 20 %).
- > Notons que les installations du Loir-et-Cher traitent de moins en moins de déchets en provenance de départements extérieurs à la Région.
- > Globalement les **quantités sortantes** ont augmenté en volume de 11 %. Elles représentent désormais près de **58 000 tonnes**.
- ➤ Acheminées un peu partout en France, les quantités sortantes sont principalement orientées vers des filières de valorisation. Mais contrairement aux années antérieures, on enregistre en 2005 un flux de déchets ménagers sortant du département pour être traités dans la Sarthe (5 700 tonnes).

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2005 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre





* Total hors Loir-et-Cher

Les flux interdépartementaux

Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

	Par mode de traitement		Total Région						Total	
		ou de collecte		Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loiret	hors Région Centre	Total
	Platefo	orme de déchets verts	796							796
	dont	Boues de STEP	620				620			620
		Déchets industr. et agric.	176				176			176
	Incinération		7 925						225	8 150
te e	dont	OM	5 527				4 952	575		5 527
entrantes		DASRI	2 398		420		1 978			2 398
ŧ		DIB							225	225
	Enfou	issement	71 164						69	71 232
S O	dont	DIB	60 370	2 830	5 458	1 706	28 229	22 147		60 370
#		OM	6 968	205	5	1 672		5 086		6 968
E		RBA	2 577				2 577			2 577
Quantités		Amiante liée	869	103	112			654	69	938
0		Sables	253					253		253
		Démolition/MDR	126	5		120				126
	Total		79 885	3 144	5 995	3 498	38 532	28 716	294	80 178

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur
Orientés vers un centre d'incinération
Ordures ménagères

5 700
5 700
5 700

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur
Orientés vers les filières de recyclage 926 15 509 16 43 dont Verre 13 449 13 44

	tés vers les filières cyclage	926				15 509	16 435
dont	Verre					13 449	13 449
	Cartons, PJM	842	842			2 052	2 894
	Emballages plastiques,						
	métaux, complexes	85	85				85
	Piles					8	8
Orient	tés vers des centres de tri	3 626				302	3 928
dont	PJM	2 478	474		2 003		2 478
	Emballages plastiques, métaux, complexes	1 149	639	510		302	1 451

	nets ménagers du Loir-e alorisés à l'extérieur	t-Cher c	ollectés	s en déc	chèterie	s et trai	tés		
Orien	tés vers les filières								
de re	cyclage	2 242						1 540	3 782
dont	Papier – carton	542				283	259	778	1 320
	Métaux **	1 183					1 183		1 183
	Verre							631	631
	Bois	502	306				196		502
	DDM*	16				4	12	130	146
Orien	tés vers enfouissement								
de cl	2 et 3							3 569	3 569
dont	Tout venant							1 832	1 832
	Déblais et gravats							1 737	1 737

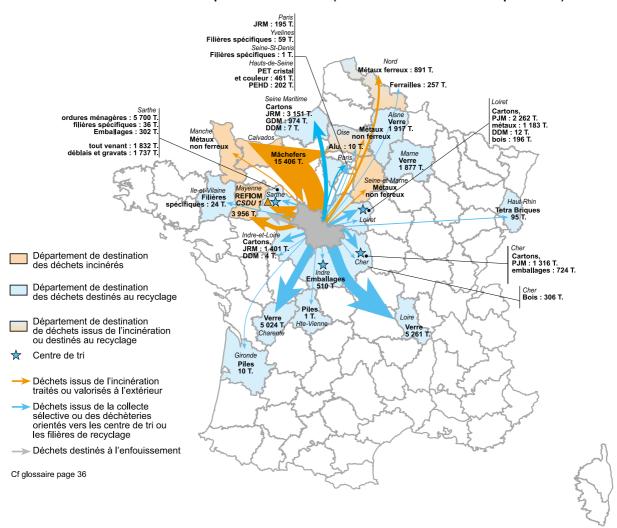
Déchets issus du centre de t	tri de Bl	ois trait	és ou v	alorisés	à l'exté	rieur		
Centres de tri	1 118						2 915	4 033
Gros De Magasin							974	974
JRM							916	916
Cartons	1 118				1 118			1 118
PET							461	461
Métaux **							267	267
PEHD							202	202
Tétra briques							95	95

Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur										
Incinéra	tion						20 414	20 414		
dont	Mâchefers						15 406	15 406		
	REFIOM						3 956	3 956		
	Métaux **						1 052	1 052		
Total		7 913	2 345	510	1 405	3 653	49 948	57 861		

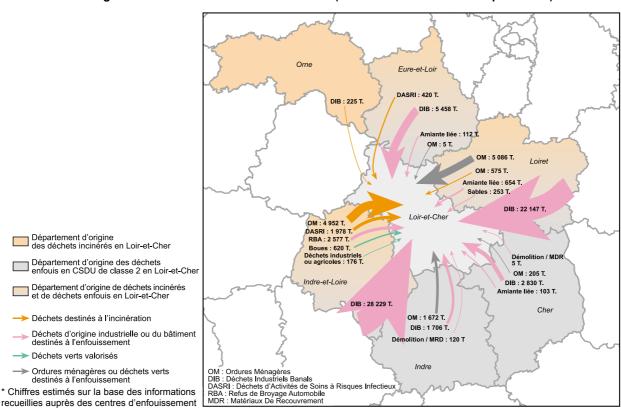
- Déchets Dangereux des Ménages (y compris 16 T. de batteries et 3 T. de piles)
- ** Métaux ferreux et non ferreux

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

Destination des déchets captés en Loir-et-Cher (hors traitement interne au département)



Origine des déchets traités en Loir-et-Cher (hors collecte interne au département)



Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-etCher selon la nature de la collecte et le mode de traitement et mesure des écarts par rapport aux objectifs 2005 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Objectif Plar 2010
Gisement total des ordures ménagères (hors compostage individuel et boues de step)	166 564	185 124	190 920	193 896	185 688	+ 4,4%	192 606
Collecte ordinaire	118 824	91 996	91 228	90 169	80 547	+ 11,9 %	74 171
Collecte sélective (hors boues de step) dont	47 740	93 128	99 693	103 727	105 141	- 1,3 %	118 435
spécifique déchèterie*	27 134	36 227	38 142	39 798	36 738	+ 8,3 %	39 396
monoflux (verre)	6 542	14 466	14 327	14 081	13 474	+ 4,5 %	15 580
centres de tri		7 859	8 670	9 104	9 320	- 2,3 %	15 742
traitement biologique		19 092	22 576	24 929	45 609	- 45,3 %	47 717
Total traitement thermique	nd	65 034	61 224	62 972	69 537	- 9,4 %	66 113
Métaux	nd	1 467	926	696	2 086	- 66,6 %	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 490	11 867	17 384	- 31,7 %	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 653	2 702	2 781	- 2,8 %	2 645
Total recyclage matière	nd	29 817	35 811	36 940	26 838	+ 37,6 %	34 620
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 181	136 565	138 881	118 254	+ 17,4 %	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 234	38 812	39 934	32 917	+ 21,3 %	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	62 050	66 581	63 821	+ 4,3 %	63 821

^{*} Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd: non disponible

Pour permettre la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2000, un bilan a été effectué en 1998. Celui-ci s'est appuyé sur les résultats chiffrés parcellaires issus d'une enquête auprès des structures de collecte et de traitement, complétée par différentes estimations. Le Plan indique les gisements prévisionnels pour 2005 et 2010* sur la base des différentes hypothèses d'évolution. Depuis, les enquêtes menées chaque année par l'Observatoire ont permis d'affiner les chiffres et de mesurer les écarts avec les objectifs fixés.

- > Les ménages du Loir-et-Cher produisent plus de déchets que le Plan n'en prévoyait. Le gisement total en 2005 est de 4,4 % supérieur à l'objectif fixé pour cette date et dépasse celui indiqué pour 2010. Le volume de déchets ménagers progresse donc plus vite que prévu : + 2,3 % par an en moyenne contre + 1 % selon l'hypothèse retenue.
- > La réduction des quantités collectées de manière traditionnelle, importante jusqu'en 2003 avec la mise en place de nouveaux services de collecte séparative, s'est nettement ralentie dans la période récente. En 2005, le tonnage est supérieur de près de 12 % à celui escompté. En Val de Cher, Grande Sologne et Syndicat de Mer la collecte ordinaire reste très importante en raison du retard pris dans la filière compostage. Le traitement biologique est loin d'atteindre le niveau imaginé pour 2005. Dans le Blaisois, les quantités relevant de la collecte ordinaire sont très proches des objectifs. A l'inverse, dans le Nord, l'objectif est largement dépassé : les tonnages correspondants à la collecte ordinaire sont d'un tiers inférieurs à ceux imaginés dans le Plan alors même que le gisement est supérieur de 9 %. Le mode sélectif a été fortement encouragé par la mise en place, par les deux syndicats, d'un service de ramassage en porte à porte et d'un réseau dense de déchèteries.
- > Globalement, des efforts particuliers ont porté sur le **développement de la collecte sélective** qui concerne désormais **53,5 % du gisement total**. Avec près de 104 000 tonnes, les **quantités collectées ont plus que doublé en 7 ans** et sont très proches de l'objectif du Plan (**56,6 %**). Le maillage du territoire départemental s'est fortement étoffé avec l'**ouverture** d'une douzaine de **déchèteries** supplémentaires depuis 1998. Le tonnage correspondant au "spécifique déchèterie" a augmenté de 35 % depuis 1998. Il se situe légèrement au-dessus du niveau envisagé à l'horizon 2010. Parallèlement, les refus de déchèteries orientés vers l'enfouissement se maintiennent à un niveau élevé (supérieur de 21 % à l'hypothèse retenue par le Plan pour 2005).
- > Dans le secteur Val de Cher, peu doté en déchèteries, la collecte sélective apparaît très en deçà des objectifs. La mise en place, à l'horizon 2008, d'une collecte séparative des déchets fermentescibles sur la quasi totalité du territoire du syndicat donnera une nouvelle impulsion à ce mode de collecte.
- > L'organisation de nouvelles filières de traitement permet de drainer de nouveaux flux de déchets. Ainsi, les déchets verts, souvent brûlés par les particuliers jusqu'à ces dernières années, sont de plus en plus souvent orientés vers les déchèteries pour être valorisés. Le recyclage des déchets collectés en mode sélectif dépasse depuis 2004 les prévisions pour 2010.
- ➤ L'effort pour restreindre l'enfouissement est moins soutenu depuis 2003. Les quantités de déchets issus du Loir-et-Cher et orientées vers les CSDU 2 sont de 17 % supérieures aux hypothèses. Dans le secteur IV la moitié du gisement collecté est encore dirigée vers les centres de stockage. Par ailleurs, les quantités de DIB originaires des départements limitrophes ont été largement sous évaluées. Le Plan indiquait 20 000 à 30 000 tonnes par an. En 2005, le département en a stocké plus de 65 000 tonnes.

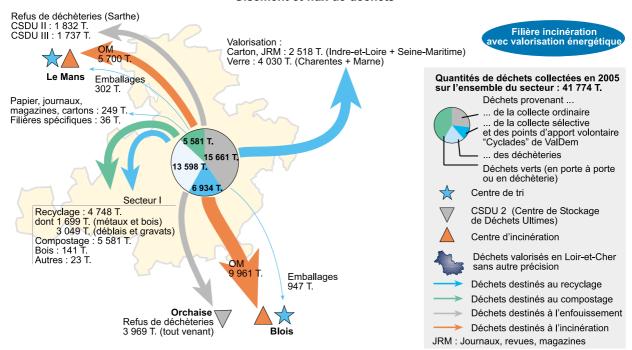
^{*} Des écarts mineurs peuvent apparaître entre les estimations par secteur et le total départemental

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées selon la nature de la collecte et le mode de traitement et mesure des écarts par rapport aux objectifs du Plan par secteur

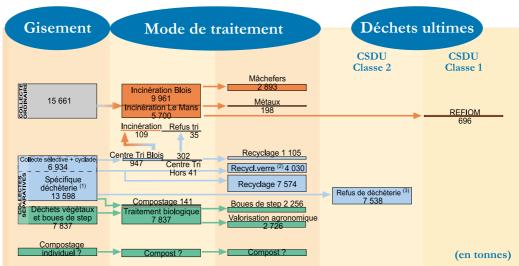
						en tonnes
Secteur I : Nord	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Objectif Plan 2010
Gisement total (hors compostage individuel et boues de step)	38 894	40 326	41 774	38 320	+ 9,0 %	39 240
Collecte ordinaire	15 678	15 623	15 661	23 337	- 32,9 %	21 641
Collecte séparative (hors boues de step)	23 216	24 703	26 113	14 983	+ 74,3 %	17 599
Traitement thermique	15 801	15 741	15 770	23 759	- 33,6 %	22 353
Recyclage matière	7 879	12 462	12 907	6 316	+ 104,4 %	8 064
Traitement biologique	5 067	5 394	5 722	4 609	+ 24,1%	6 085
Stockage (hors DIB)	9 636	7 699	8 234	5 768	+ 42,8 %	6 902
Secteur II : Centre	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Objectif Plan 2010
Gisement total (hors compostage individuel et boues de step)	67 117	68 745	68 756	66 021	+ 4,1 %	67 889
Collecte ordinaire	32 565	32 685	32 079	33 178	- 3,3 %	30 746
Collecte séparative (hors boues de step)	34 552	36 060	36 677	32 843	+ 11,7 %	37 143
Traitement thermique	32 938	33 009	32 470	33 778	- 3,9 %	31 760
Recyclage matière	8 489	8 731	8 569	8 979	- 4,6 %	11 457
Traitement biologique	8 164	8 821	8 745	6 557	+ 33,4%	8 639
Stockage (hors DIB)	19 656	20 214	20 809	19 737	+ 5,4 %	21 936
Secteur III : Val de Cher	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Objectif Plan 2010
Gisement total (hors compostage individuel et boues de step)	33 966	33 637	33 032	35 852	- 7,9 %	37 611
Collecte ordinaire	19 123	18 480	17 939	10 674	+ 68,1 %	9 292
Collecte séparative (hors boues de step)	14 843	15 157	15 093	25 178	- 40,1 %	28 319
Traitement thermique	9 886	6 079	7 665	0	ns	0
Recyclage matière	4 909	4 647	5 322	4 458	+ 19,4 %	6 287
Traitement biologique	2 704	3 076	2 749	14 716	- 81,3%	16 146
Stockage (hors DIB)	14 033	20 026	17 527	17 507	+ 0,1 %	16 746
Secteur IV : Grande Sologne Syndicat de Mer	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Objectif Plan 2010
Gisement total (hors compostage individuel et boues de step)	45 147	48 212	50 335	45 495	+ 10,6%	47 866
Collecte ordinaire	24 630	24 440	24 490	14 300	+ 71,3 %	12 493
Collecte séparative (hors boues de step)	20 517	23 772	25 845	31 195	- 17,2 %	35 373
Traitement thermique	6 408	6 395	6 883	12 000	- 42,6 %	12 000
Recyclage matière	8 539	9 972	10 142	6 332	+ 60,2 %	8 813
Traitement biologique	3 158	5 285	7 713	19 726	- 60,9%	21 873

Secteur I: Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries et des cyclades. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II

- ➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2005 (hors boues de step) : 41 774 tonnes (+ 3,6 %)
- ➤ Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 218 6
- > Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 62,5 % (61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués:
 3 035 (dont 157 distribués en 2004 et 278 en 2005)

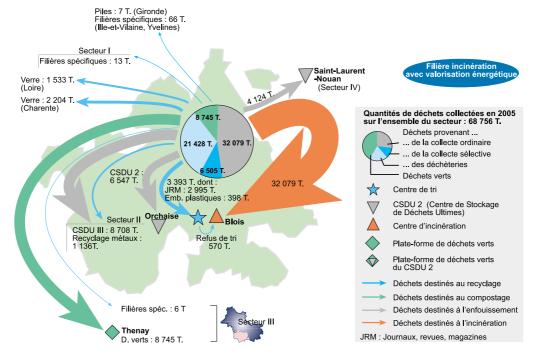
Taux de valorisation* du secteur l

	Réel		Objectif plan	
	1998	2005	2005	2010
Matière	6,4	31,2	16,5	20,4
Organique	12,7	13,7	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	44,9	34	40,3
Energétique	0	37,0	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	82,0	89,4	89,2
Stockage	80,9	18,0	10,6	10,8

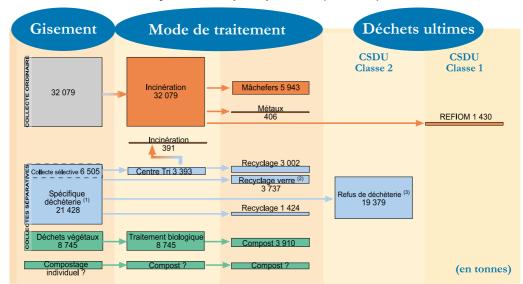
^{*} Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 35 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Secteur II: Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2005 (hors boues de step) : 68 756 tonnes (+ 0,02%)

- ➤ Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an): 301,9
- > Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 53,3 % (52,4 % en 2004)
- ➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 6 780 (dont 1 967 distribués en 2004 et 572 en 2005)

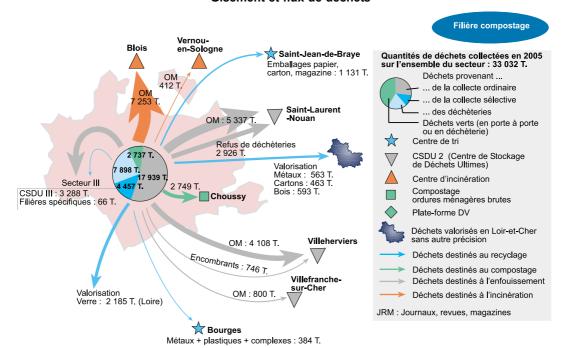
Taux de valorisation* du secteur II

	Réel		Objectif plan		
	1998	2005	2005	2010	
Matière	12,4	13,0	13,8	17	
Organique	9,5	12,7	14,6	16,6	
Matière + organique	21,9	25,7	28,4	33,6	
Energétique	54,4	46,1	46,2	40,8	
Total valorisation	76,3	71,8	74,6	74,4	
Stockage	23,7	28,2	25,4	25,6	

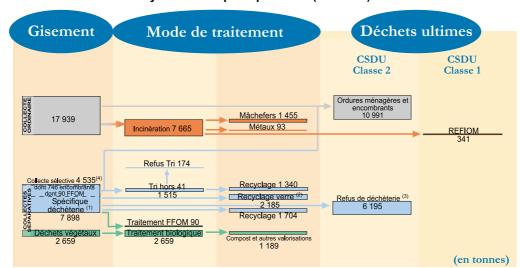
^{*} Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 35 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Secteur III: Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III. (4) Ont été comptabilisées les 90 tonnes de FFOM collectées à titre de test sur la commune de Pontlevoy.

- ➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2005 (hors boues de step) : 33 032 tonnes (- 1,8 %)
- ➤ Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an): 331,5
- > Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 45,7 % (45,1 % en 2004)
- > Pas de mise à disposition de biocomposteurs

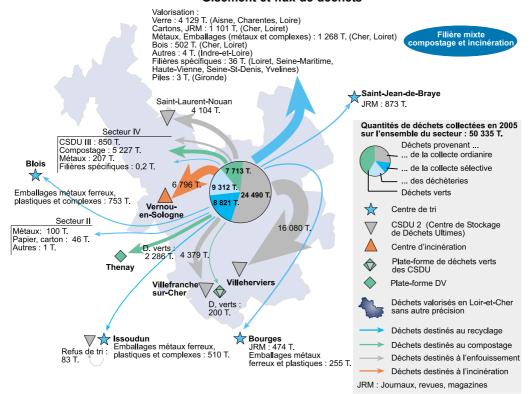
Taux de valorisation* du secteur III

	Réel		Objectif plan	
	1998	2005	2005	2010
Matière	8	16,6	14	17,9
Organique	12	8,3**	42,3	42
Matière + organique	20	25,0	56,3	59,9
Energétique	0	22,9	0	0
Total valorisation	20	47,9	56,3	59,9
Stockage	80	52,1	43,7	40,1

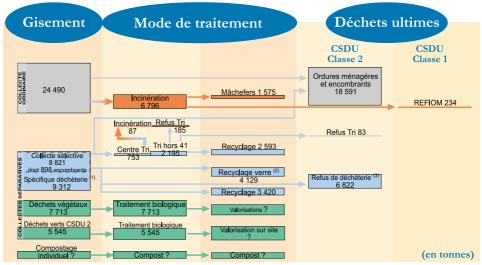
- * Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 35 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2
- ** Taux toujours anormalement bas

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

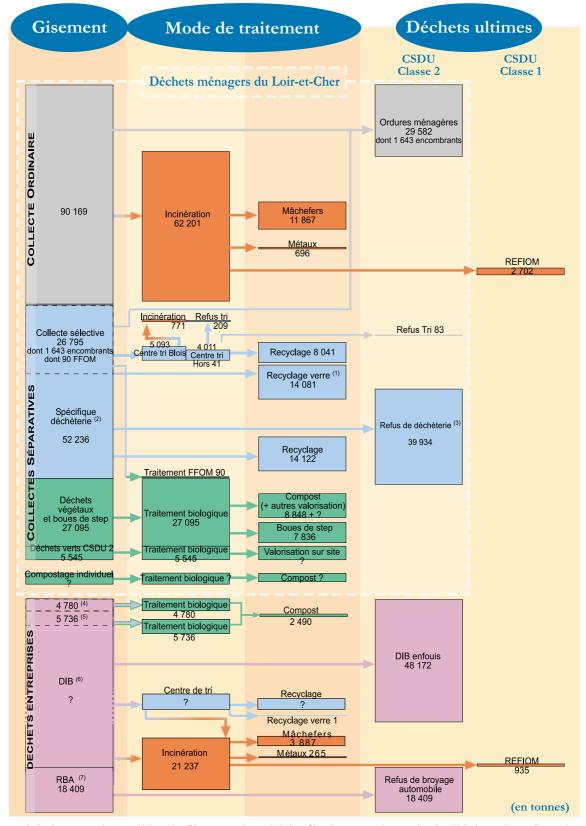
- > Quantités de déchets ménagers collectées en 2005 (hors boues de step) : 50 335 tonnes (+ 4,4 %)
- ➤ Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 283.8
- > Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 51,3 % (49,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués :
 3 145 (dont 748 distribués en 2004 et 217 en 2005)

Taux de valorisation* du secteur IV

	Réel		Objectif plan	
	1998	2005	2005	2010
Matière	3,6	20,9	15,5	19,6
Organique	11,9	15,3	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	36,2	60,3	64,1
Energétique	26,2	13,5	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	49,7	81,5	84,2
Stockage	58,3	50,3	18,5	15,8

^{*} Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 35 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2005



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées

- Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries et des cyclades
- (1) (2) Hors déchets végétaux
- Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III
- (3) Déchets des indutries agro-alimentaires + déjections animales + engrais
- Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères
- Tonnage relevant de notre département mais également de l'Indre-et-Loire

Les taux de valorisation

Taux de valorisation* Entrants (en %)

	Réel 2005	Objecti	f plan
		2005	2010
Matière	19,6	14,8	18,5
Organique	12,9*	27,7	28,9
Matière + organique	32,5	42,6	47,4
Energétique	31,7	34,3	30,7
Total valorisation	64,2	76,8	78,1
Stockage	35,8	23,2	21,9

^{*} Taux anormalement bas

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2005	Objectif plan		
		2005	2010	
Matière	19,1	13,9	17,0	
Organique	12,9**	26,5	27,7	
Matière + organique	31,9	40,3	44,7	
Energétique	24,2	24,4	22,1	
Total valorisation	62,2	64,7	66,8	
Val. mâchefers	6,1	7,2	6,5	
Stockage	37,8	28,1	26,7	

^{*} Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2 ** Taux anormalement bas

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage de matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

Glossaire

AV: apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration CSDU 2 : centre de stockage de déchets ultimes de

classe 2

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM: déchets dangereux des ménages

DIB: déchets industriels banals

DV: déchets verts

FFOM: fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM: gros de magasin

JRM: journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base

du four

MDR: matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères **PAP** : porte à porte

PEHD: polyéthylène haute densité PET: polyéthylène téréphtalate PJM: papier, journaux, magazines RBA: refus de broyage automobile

REFIOM: résidus d'épuration des fumées d'incinération

d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destiné à une

valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement

ultérieur

TETRA: emballages alimentaires tétra briques

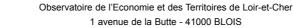




=-(#)

Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627 Tirage : 500 exemplaires CONFETCHER



Tél: 02.54.42.39.72 • Fax: 02.54.42.42.02 www.observatoire41.com E-mail: infos@observatoire41.com

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org



